

SEL – CA – SOCIÉTÉS

Conditions générales

Le Client, en tant qu'utilisateur des Services de Custom House Online, et Custom House (Online) Ltd sont les parties au présent Contrat. En échange des engagements, des accords et des garanties énoncés ci-dessous, le Client et Custom House conviennent de ce qui suit :

1. Interprétation

Dans le présent Contrat :

- a. « **Contrat** » désigne le présent Contrat de conditions générales, avec l'ensemble des Opérations, des annexes, des pièces jointes ou autres addenda joints ou applicables à ceux-ci.
- b. « **Formulaire de demande** » désigne le formulaire de demande rempli par le Signataire autorisé et envoyé à Custom House aux fins d'utilisation de Custom House Online.
- c. « **Utilisateur autorisé** » désigne un employé ou une autre personne autorisée par le Signataire autorisé du Client à effectuer des Opérations au nom du Client, à accéder à Custom House Online et ses services et à les utiliser au nom du Client, et/ou à fournir à Custom House des instructions de règlement et de livraison pour les Opérations effectuées au nom du Client.
- d. « **Jour ouvrable** » désigne un jour durant lequel les banques commerciales sont ouvertes pour les affaires (notamment pour les opérations de change de devises) au lieu indiqué à cette fin.
- e. « **Devise** » désigne l'argent libellé dans la devise légale d'un pays.
- f. « **Custom House** » désigne Custom House (Online) Ltd., société membre du groupe de The Western Union Company, Custom House (Online) Ltd. exerce ses activités sous le nom commercial de Western Union Solutions d'Affaires.
- g. « **Custom House Online** » désigne la plate-forme électronique d'opérations de change de devises fournie par Custom House.
- h. « **Services de Custom House Online** » désigne les services Web fournis par Custom House au Client utilisant Custom House Online, y compris : les services qui permettent au Client d'effectuer des Opérations; les services des renseignements; d'autres services que Custom House fournit de temps en temps.
- i. « **Client** » désigne l'entité qui a conclu le présent Contrat ayant force obligatoire afin d'accéder aux Services de Custom House Online et de les utiliser, ainsi que ses dirigeants, administrateurs et utilisateurs autorisés.
- j. « **Numéro d'assistance à la clientèle** » désigne le numéro de téléphone pour l'assistance à la clientèle indiqué au bas de chaque page dans la section « **Acheter ou vendre des devises étrangères** » ou toutes autres section ou sections sur le site Web de Custom House Online.
- k. « **Dispositif d'accès électronique** » désigne tout dispositif permettant au Client d'utiliser Custom House Online ou d'y accéder, notamment un ordinateur personnel.
- l. « **Portefeuille électronique** » désigne les fonds du Client détenus temporairement par Custom House dans un portefeuille électronique établi par le Client à cette fin, pour la commodité du Client, dans l'attente de la réception d'une Instruction du Client.
- m. « **Fournisseur d'information** » désigne toute entité fournissant à Custom House, directement ou indirectement, des renseignements sur le marché y compris, sur les fournisseurs de services d'information financière et boursiers.

- n. « **Renseignements sur le marché** » désigne des renseignements relatifs aux marchés financiers, notamment, les données, les recherches, les analyses, les prévisions et les commentaires sur le marché.
- o. « **Mot de passe** » désigne la combinaison secrète de caractères que le Client sélectionne à l'occasion et qui, avec le nom d'utilisateur du Client, permet au Client d'avoir accès à Custom House Online.
- p. « **Signataire autorisé** » désigne le dirigeant ou administrateur du Client de Custom House qui est autorisé à engager le Client à l'égard du présent Contrat avec Custom House afin d'utiliser les Services de Custom House Online afin d'effectuer des opérations fournissant à Custom House des instructions de règlement et de livraison pour les opérations effectuées, et qui doit être une personne qui est un dirigeant autorisé du Client ou une personne désignée et un « Utilisateur autorisé », tel que ce terme est défini dans cet article, pour effectuer ces actions en son nom.
- q. « **Authentifiants** » désigne le nom d'utilisateur et le mot de passe utilisés par le Client pour accéder à Custom House Online.
- r. « **Logiciel** » désigne le logiciel fourni au Client par Custom House permettant au Client d'avoir accès à Custom House Online ou de l'utiliser.
- s. « **Opération** » désigne une transaction par laquelle le Client accepte d'acheter ou de vendre une devise à Custom House en utilisant les Services de Custom House Online.
- t. « **Confirmation d'opération** » a le sens qui lui est attribué à l'article 13.
- u. « **Date de valeur** » désigne soit le jour ouvrable choisi par le Client pour le règlement d'une Opération ou, si le Client ne choisit pas un jour ouvrable pour le règlement d'une Opération, deux (2) jours ouvrables après une Opération effectuée.

2. Déclarations et garanties

Le Client déclare et garantit à Custom House ce qui suit :

- a. L'entité du Client est bien organisée en tant qu'organisation d'affaires et l'organisation du Client est en règle avec toutes les agences applicables qui régissent les activités du Client et elle est conforme aux lois qui régissent le Client et ses activités commerciales.
- b. Le Client est entièrement et convenablement autorisé à signer et remettre le présent Contrat et est également autorisé et apte à exécuter les obligations et à effectuer les transactions décrites aux présentes.
- c. Si le Client est un Utilisateur autorisé au sens des présentes, le Signataire autorisé l'autorise à conclure le présent Contrat et il se conforme à toute la législation applicable régissant ses activités.
- d. La signature du présent Contrat et l'exécution des obligations du Client en vertu du présent Contrat ne violent aucune loi, aucune réglementation ni aucun règlement applicable et le Client n'anticipe pas que la signature du présent Contrat résultera en la violation d'une loi, réglementation ou d'un règlement applicable.
- e. Tous les renseignements fournis par le Client à Custom House sont exacts, corrects et complets à la connaissance du Client, et le Client signalera promptement à Custom House toute modification de renseignements pertinents.

3. Transmission des données et des renseignements

- a. Le Client autorise Custom House à transmettre la demande pour le compte commercial et le contrat du Client à l'adresse électronique que le Client a fournie dans sa demande. Le Client comprend que les données et les renseignements transmis par Internet peuvent être perdus et/ou peuvent contenir des erreurs, ce qui peut faire en sorte que les données et renseignements

n'arrivent pas exactement sous la forme dans laquelle ils ont été envoyés ou sous la forme souhaitée.

b. Le Client convient que Custom House n'est pas responsable des pertes, erreurs, échecs de transmission et/ou de communication hors du contrôle de Custom House, notamment des pertes, erreurs et/ou échecs de transmission que pourrait subir le Client en raison de l'omission du Client de mettre à jour son matériel, ses logiciels ou ses connexions Internet, notamment de l'omission de mettre à jour ses logiciels à jour à la dernière version d'[Internet Explorer](#), de [Firefox](#), de [Google Chrome](#) ou de [Safari](#) et de maintenir un chiffrement à 128 bits.

c. Le Client comprend que, en vertu de la législation sur la protection des renseignements personnels applicable, Custom House est seulement responsable de la sécurité et de l'intégrité des renseignements sous son contrôle.

4. Confidentialité

a. Les renseignements personnels du Client sont traités en conformité avec les lois applicables et contrôlés par Custom House, conformément à la présente disposition. Custom House utilise les renseignements personnels que le Client lui transmet lorsqu'il utilise les produits et Services de Custom House, ainsi que les autres renseignements recueillis ou générés pendant la durée de sa relation avec le Client. Ces renseignements comprennent des renseignements provenant d'autres services tels que des transferts d'argent, des paiements de factures et des paiements commerciaux, des renseignements sur des programmes de fidélisation ou d'adhésion, des transactions passées et des choix de commercialisation. Ces renseignements sont utilisés afin de fournir au Client les Services que celui-ci a demandés ainsi que pour des activités telles que l'administration, le service à la clientèle, les obligations liées à la lutte contre le blanchiment d'argent, la validation des renseignements du Client, la réalisation d'analyses et de recherches, l'aide à la prévention et à la détection des fraudes, le recouvrement de dettes et de sommes volées et afin d'aider Custom House à améliorer ses produits et services et ses activités.

b. Custom House peut également utiliser, recueillir et partager avec d'autres entreprises avec lesquelles elle travaille des renseignements provenant d'autres produits et services ou programmes de commodité et/ou de récompenses auquel le Client s'est inscrit pendant la durée de sa relation avec Custom House. Custom House conservera les renseignements que le Client lui donne à l'égard d'une autre personne, notamment des renseignements au sujet du bénéficiaire désigné du Client, afin d'exécuter la transaction. Le Client a l'obligation de s'assurer, avant de fournir ces renseignements, qu'il a informé l'autre personne en ce qui a trait à l'utilisation et à la communication de ces renseignements par Custom House et qu'il a obtenu son autorisation, comme il est énoncé dans le présent article.

c. Custom House peut communiquer des renseignements aux membres de son groupe situés dans d'autres pays que celui où les renseignements ont été recueillis ou créés à l'origine, notamment des membres de son groupe situés aux États-Unis. Custom House peut également fournir ces renseignements à d'autres organisations qui l'aident à exploiter son entreprise, si elles en ont raisonnablement besoin, pour rendre des services de paiement ou des services futurs ou aider à l'exécution de ces services ou pour toute autre raison ou utilisation énoncée dans le présent article. Custom House peut joindre aux renseignements que le Client lui fournit des renseignements provenant d'autres entreprises ou d'autres personnes, notamment des renseignements en vue de valider l'exactitude des renseignements que le Client lui a fournis. Custom House peut communiquer des renseignements personnels, notamment le nom, le numéro d'identification, l'adresse, les modèles de transactions ou des renseignements sur le compte bancaire du Client, (i) si elle est tenue de le faire en vertu d'une loi ou d'un processus juridique national ou étranger ou (ii) à des autorités chargées de l'application de la loi ou à d'autres représentants gouvernementaux (notamment ceux qui sont situés au Canada, aux États-Unis, ou ailleurs) afin de détecter les crimes,

de faire enquête sur ceux-ci, de poursuivre une cause d'action à leur égard et de les prévenir, y compris le blanchiment d'argent et d'autres activités criminelles connexes; les destinataires peuvent également communiquer ces renseignements à ces fins ou à des fins connexes.

d. Custom House et les membres de son groupe, notamment les fournisseurs de services autorisés de Custom House, peuvent avoir accès aux renseignements que Custom House détient aux fins énoncées dans le présent article et à d'autres fins que le Client a acceptées. Le Client a le droit de demander à Custom House de lui permettre de consulter ses renseignements et d'en obtenir une copie, service pour lequel Custom House peut imposer des frais modiques. Le Client peut également corriger ou effacer les renseignements incomplets, inexacts ou qui ne sont plus à jour ou limiter l'utilisation de ceux-ci par Custom House. Le Client peut s'opposer à tout moment, pour des motifs légitimes, à l'utilisation de ses renseignements si leur traitement n'est pas nécessaire aux fins de la prestation des Services ou n'est pas requis par la loi ou par un règlement. Si le Client souhaite exercer ces droits ou ne souhaite plus recevoir de communications commerciales de Custom House, il est prié de communiquer avec Custom House par courriel à l'adresse online@westernunion.com ou en composant le **1-866-430-5386**.

5. Mesures contre le blanchiment d'argent

a. Communication d'information. Le Client comprend que Custom House prend des mesures appropriées pour veiller à ne pas participer ni aider au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes. Le Client convient que Custom House, à sa seule discrétion, peut communiquer tout renseignement lié à une transaction afin de remplir ses obligations légales en vertu des lois applicables, notamment des lois et/ou des règlements en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et à l'égard de sanctions commerciales et économiques, ou tel que cela peut par ailleurs être requis par la loi ou par l'ordonnance d'un tribunal. En outre, une telle communication pourrait être faite à une agence, à un organisme ou à un ministère gouvernemental qui exerce des pouvoirs de réglementation ou de supervision relativement aux activités de Custom House, si cette communication est faite en vue de remplir des exigences habituelles d'audit ou d'examen du gouvernement ou dans le cadre de soumissions de renseignements devant être faites à ces entités dans le cours normal des activités.

b. Renseignements supplémentaires. Sur demande, le Client convient de fournir les renseignements supplémentaires dont Custom House pourrait avoir besoin afin de remplir ses obligations aux termes du paragraphe 5(a).

c. Traitement des transactions. Le Client comprend, reconnaît et convient que toutes les transactions, peu importe leur provenance, peuvent être traitées par Custom House ou pour le compte de celle-ci par un ou plusieurs des membres de son groupe, dont un ou plusieurs peuvent être situés à l'extérieur du pays du client. Ainsi, toutes les transactions peu importe leur provenance, sont traitées conformément aux lois et aux règlements du territoire où elles sont traitées, notamment aux lois et règlements liés à la lutte contre le blanchiment d'argent, à la lutte contre le terrorisme et au contrôle des avoirs étrangers.

6. Sécurité du site et authentifiants de Custom House Online

Afin d'avoir accès aux Services de Custom House Online, le Client doit d'abord choisir un nom d'utilisateur et un mot de passe uniques. Si Custom House attribue un mot de passe au Client, le Client doit changer de mot de passe et en choisir un nouveau. Custom House ne connaîtra pas ni n'enregistrera tout mot de passe choisi par le Client.

7. Vérification bancaire, identification du Client et consentement à une vérification de crédit

a. Le Client accepte de fournir à Custom House le nom et les coordonnées d'une banque où le Client a un compte dans un pays où le Client réside. Cette banque doit être membre du *Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux*.

b. Le Client autorise Custom House à communiquer avec la banque du Client pour vérifier l'identité, la signature et les renseignements du compte du Client ainsi que tous les autres renseignements pertinents relativement au présent Contrat et aux obligations du Client en vertu du présent Contrat. En fournissant ces renseignements bancaires, le Client déclare et garantit que le Signataire autorisé a le pouvoir de signature sur le compte mentionné.

c. Le Client autorise également Custom House à prendre toutes les mesures raisonnables sur le plan commercial pour confirmer l'identité du Client et examiner les antécédents du Client au sujet de ses capacités à respecter ses obligations envers Custom House. Aux fins du présent Contrat, les mesures raisonnables peuvent inclure notamment les mesures suivantes :

(i) demander et obtenir, de façon continue, les renseignements du Client, qui peuvent être disponibles auprès d'agences d'évaluation du crédit et/ou d'autres organismes d'octroi de crédit, notamment la banque du Client, pour évaluer les antécédents en matière de crédit et l'évaluation du crédit du Client;

(ii) fournir et recevoir régulièrement des renseignements de solvabilité relatifs au Client des agences d'évaluation du crédit et/ou d'autres organismes d'octroi de crédit pour s'assurer que les dossiers de Custom House sont à jour et aussi exacts que possible.

8. Mot de passe d'Opérations, Conclusions d'Opérations

a. Avant que le Client n'accède aux Services de Custom House Online par l'entremise du Web et ne commence une Opération, le Client devra s'identifier en saisissant les authentifiants requis. Si Custom House a attribué un mot de passe au Client, celui-ci devra le modifier pour un nouveau mot de passe de son choix. Custom House ne connaîtra pas le nouveau mot de passe ni tout mot de passe ultérieur choisi par le Client.

b. Avant que Custom House ne considère chaque opération comme étant finale, le Client doit clairement autoriser, accepter et finaliser chaque Opération et y consentir en utilisant les Services de Custom House Online. Custom House considère une opération comme réalisée quand le Client, dans l'ordre qui suit, effectue les éléments suivants : 1. saisit les authentifiants du Client et accède aux Services de Custom House Online par l'entremise du Web. 2. saisit les renseignements d'opérations requis dans les champs fournis par les Services de Custom House Online. 3. effectue et accepte l'Opération en cliquant sur le bouton « Confirmer l'Opération ».

c. Lorsque le Client aura effectué ces étapes, Custom House accepte l'Opération comme étant finale et juridiquement contraignante pour le Client.

9. Signataires autorisés et Utilisateurs autorisés

a. Le Client devra, par l'entremise de son Signataire autorisé, nommer un Utilisateur autorisé qu'il autorise à faire les opérations suivantes : effectuer des Opérations au nom du Client; accéder par ailleurs aux Services de Custom House Online et les utiliser en son nom; et fournir à Custom House des instructions de règlement et de livraison pour les Opérations effectuées en son nom.

b. Le Client déclare que son Utilisateur autorisé est autorisé à conclure le présent Contrat et que toute Opération par un Utilisateur autorisé sera opposable au Client. Toutes restrictions antérieures de l'autorité d'un Utilisateur autorisé, au sens des présentes, sont annulées par les présentes. L'autorité d'un Utilisateur autorisé à effectuer des opérations et à utiliser par ailleurs les Services de Custom House Online reste valide et opposable au Client, à moins que le Client n'avise spécifiquement Custom House que des restrictions s'appliquent à l'autorité d'un Utilisateur autorisé d'effectuer des Opérations et à utiliser par ailleurs les Services de Custom House Online.

c. Le Client comprend que, même si un Utilisateur autorisé doit se voir attribuer ses propres authentifiants, l'accès aux Services de Custom House Online et leur utilisation par l'Utilisateur autorisé sont effectués uniquement au nom du Client et le Client convient qu'il est responsable des actes, erreurs et omissions de l'Utilisateur autorisé comme si le Client avait lui-même effectué ces actes ou fait ces erreurs et/ou omissions.

d. Un Utilisateur autorisé, autorisé par un Signataire autorisé, devra être en mesure d'effectuer des Opérations au nom du Client; d'accéder par ailleurs aux Services de Custom House Online et de les utiliser et de fournir à Custom House des instructions de règlement et de livraison pour les Opérations réalisées en son nom, et l'Utilisateur autorisé :

(i) déclare qu'il a les pleins pouvoirs discrétionnaires pour acheter et vendre des devises au nom du Client et que chaque Opération effectuée au nom du Client sera opposable au Client par Custom House conformément à ses conditions.

(ii) comprend que tous les renseignements concernant les opérations effectuées, ou l'utilisation des Services de Custom House Online par un Utilisateur autorisé, seront mis par Custom House à la disposition du Client au nom duquel il agit.

e. L'Utilisateur autorisé aura l'autorité de corriger, de modifier, de vérifier ou d'envoyer des données au nom du Client, d'envoyer des renseignements et des communications à Custom House et d'en recevoir de celle-ci, ou d'accéder aux communications et données financières électroniques du Client.

f. L'Utilisateur autorisé n'aura pas l'autorité d'autoriser d'autres personnes à effectuer des opérations ou à accéder par ailleurs aux Services de Custom House Online et à les utiliser au nom d'un Client pour le compte duquel l'Utilisateur autorisé peut effectuer des opérations ou accéder par ailleurs aux Services de Custom House Online et les utiliser. Custom House n'est pas tenue d'obtenir la signature de l'Utilisateur autorisé ou des Utilisateurs autorisés ou la preuve concrète de la nomination de l'Utilisateur autorisé; le Signataire autorisé confirme plutôt qu'il a rassemblé les renseignements pertinents sur l'Utilisateur autorisé.

10. Déclarations effectuées pour chaque Opération

Toutes les déclarations mentionnées dans le présent Contrat relatives aux opérations s'appliquent chaque fois que le Client accepte, finalise et conclut une Opération.

11. Indemnisation

a. Le Client garantit contre toute responsabilité Custom House à l'égard de toutes les réclamations faites à son encontre ainsi que des frais, pertes et dépenses subis ou engagés par Custom House découlant de toute réclamation à l'effet qu'un employé ou qu'une autre personne qui utilise le mot de passe du Client n'était pas autorisé à conclure une Opération au nom du Client et/ou à fournir à Custom House des directives de règlement et de livraison pour les Opérations effectuées ou relativement à de telles réclamations. La présente indemnisation demeurera en vigueur après la clôture de toute Opération ou la résiliation du présent Contrat.

b. Le Client garantira contre toute responsabilité Custom House à l'égard de toutes les réclamations faites à son encontre ainsi que des frais, pertes et dépenses subis ou engagés par Custom House découlant de toute allégation d'un Client à l'effet que l'Utilisateur autorisé n'était pas valablement autorisé ou n'était pas autorisé à effectuer une Opération pour un Client ou que Custom House ne peut par ailleurs faire valoir à son encontre une Opération effectuée pour le compte du Client. Cette indemnisation demeurera en vigueur après la clôture de toute Opération ou la résiliation du présent Contrat.

12. Responsabilité de l'accès autorisé et non autorisé

a. Le Client gèrera et contrôlera l'accès à Custom House Online et la possibilité d'effectuer des opérations et de recevoir d'autres services en gérant et en contrôlant de façon stricte l'accès au mot de passe du Client.

b. Il incombe au Client de s'assurer qu'un Utilisateur autorisé est dûment autorisé à effectuer des opérations et à utiliser par ailleurs les Services de Custom House Online au nom du Client.

c. Il incombe au Client de s'assurer que les authentifiants de l'Utilisateur autorisé ne sont pas divulgués à des tiers.

d. Le Client est responsable de toutes les Opérations et autres utilisations de Custom House Online effectuées au moyen des authentifiants d'un Utilisateur autorisé, que ce soit par des utilisateurs autorisés ou non autorisés, et ces opérations et autres utilisations seront juridiquement contraignantes pour le Client. Le Client garantit contre toute responsabilité Custom House à l'égard de toutes les réclamations en dommages, pertes, frais et dépenses subis ou engagés par Custom House découlant de toute utilisation non autorisée du mot de passe du Client ou relativement à une telle utilisation et cette indemnisation demeurera en vigueur après la clôture de toute Opération ou la résiliation du présent Contrat.

e. Le Client ne saurait être tenu responsable pour toute utilisation ou opération non autorisée ayant lieu après que Custom House a accusé réception par écrit d'une demande faite par le Client de résilier l'utilisation du mot de passe utilisé.

f. Le Client doit immédiatement aviser Custom House lorsqu'une nouvelle personne devient un Utilisateur autorisé ou lorsqu'un Utilisateur autorisé actuel n'a plus le droit d'être un utilisateur autorisé.

13. Confirmation d'opération

a. Les conditions de chaque opération seront définies dans la confirmation d'opération présentée au Client (en tant que personne effectuant l'opération) sur l'écran de confirmation d'opération, qui suit l'acceptation de l'opération par le Client. La confirmation d'opération constitue la preuve de la réalisation de l'opération et des conditions de l'opération effectuée.

b. L'opération ne sera pas invalidée si, pour quelque raison que ce soit, la confirmation d'opération n'est pas présentée au Client par Custom House Online sur l'écran de confirmation d'opération en raison d'une panne informatique ou d'une autre raison. Si, pour quelque raison que ce soit, la confirmation d'opération n'est pas présentée au Client, les registres de Custom House relatifs à cette opération constitueront une preuve concluante des conditions de l'opération. Si, pour quelque raison que ce soit, une confirmation d'opération n'est pas présentée au Client, le Client devrait en aviser immédiatement Custom House en appelant le numéro d'assistance à la clientèle.

Custom House peut fournir une confirmation au Client par courriel ou par d'autres moyens, laquelle contiendra les conditions de l'opération.

14. Paiement de l'Opération

a. Une fois qu'une Opération a été finalisée et effectuée après l'acceptation du Client, celui-ci doit, dans les deux (2) jours ouvrables, faire chaque paiement ou livraison devant être fait aux termes des conditions de l'Opération en la devise, selon le montant, à la date et conformément aux instructions de règlement indiquées à l'égard de l'Opération, telles qu'elles sont établies dans la confirmation de l'Opération s'y rapportant.

b. Le Client doit veiller à ce que le compte bancaire depuis lequel les obligations de paiement du Client aux termes d'une Opération doivent être acquittées (i) est au nom du Client; et (ii) contient assez de fonds compensés pour régler l'Opération à la Date de valeur de l'Opération. Si le compte bancaire ne contient pas suffisamment de fonds compensés pour régler l'Opération, le Client sera responsable des frais en découlant payables par Custom House en ce qui concerne les fonds insuffisants conformément aux conditions en vertu desquelles le Client détient ce compte.

c. Le Client garantit contre toute responsabilité Custom House à l'égard des réclamations faites à son encontre ainsi que des frais, pertes et dépenses subis ou engagés par Custom House découlant de toute fausse déclaration du Client en ce qui concerne la propriété du compte bancaire ou relativement à une telle fausse déclaration. Cette indemnisation demeurera en vigueur après la clôture de toute Opération ou la résiliation du présent Contrat.

d. Si le Client ne règle pas l'Opération à la Date de valeur pour l'Opération, Custom House peut, sans limiter tout autre recours à sa disposition, à sa discrétion absolue, annuler l'Opération, auquel cas le Client devra rembourser Custom House pour tous les frais encourus par Custom House lorsqu'elle annule l'Opération et le Client garantit contre toute responsabilité Custom House quant aux pertes encourues par le Client ou un tiers découlant de l'annulation de l'Opération. Sans restreindre le caractère général de ce qui précède, le Client convient d'être responsable envers Custom House de tous les éléments suivants résultant d'une rupture de contrat de la part du Client :

- (i) les dommages-intérêts généraux pour toutes nos pertes de profits et les pertes de change que nous encourons;
- (ii) des frais d'administration d'une somme de 100,00 \$ US pour indemniser Custom House du temps passé à gérer le défaut du Client envers nous;
- (iii) tous frais bancaires que nous encourons en raison du défaut du Client envers nous;
- (iv) les frais juridiques de Custom House sur une base avocat-client encourus à la suite du défaut du Client envers nous.

15. Opération intégrée au Contrat

Chaque opération est assujettie au présent Contrat, et les conditions de chaque Opération indiquées dans la confirmation d'Opération connexe sont intégrées au présent Contrat et en font partie. Le présent Contrat et les conditions de chaque Opération forment ensemble l'entente entre le Client et Custom House et constituent ensemble une seule entente entre le Client et Custom House. En cas de dispositions incompatibles entre le présent Contrat et une confirmation d'opération, la confirmation d'opération a préséance.

16. Annulation d'une opération

- a. Si, pour quelque raison que ce soit, le Client souhaite annuler une Opération qui a été finalisée et conclue, le Client peut en aviser Custom House en appelant le numéro d'assistance à la clientèle. Custom House peut ou non avoir la possibilité d'annuler l'Opération. Le Client comprend qu'il est recommandé de communiquer avec Custom House immédiatement pour faire une telle demande.
- b. Custom House peut, à sa seule discrétion, prendre des mesures raisonnables pour annuler l'Opération, mais le Client comprend et reconnaît qu'une fois l'Opération finalisée et conclue, cette dernière constitue une obligation contraignante pour le Client et Custom House n'a aucune obligation d'annuler l'Opération.
- c. Si, après des efforts raisonnables de la part de Custom House, il est déterminé que l'Opération peut être annulée, Custom House peut alors l'annuler, mais l'annulation de cette opération est à la seule et absolue discrétion de Custom House.
- d. Si une opération est annulée par Custom House à la demande du Client, le Client doit rembourser à Custom House toute dépense engagée par Custom House lors de l'annulation de l'opération.

17. Date de l'Opération

- a. Si le Client choisit une Date de valeur pour le règlement d'une Opération qui n'est pas un jour ouvrable dans le territoire juridique dans lequel les comptes bancaires à partir desquels le Client effectuera ou recevra des paiements à l'égard d'une Opération se trouvent (c'est-à-dire si le compte est maintenu dans une banque dans ce territoire), la Date de valeur pour l'Opération sera le premier jour suivant la Date de valeur que le Client a choisi qui est un jour ouvrable dans chacun des territoires dans lequel ces comptes se situent, indépendamment de toute indication contraire dans la confirmation de l'Opération.
- b. Custom House déploiera des efforts raisonnables du point de vue commercial afin de traiter les transactions du Client le même jour où elles sont soumises par l'entremise de Custom House Online. Custom House ne peut pas contrôler le temps que cela prend aux institutions financières pour régler des comptes et n'en n'est pas responsable. Si, pour quelque raison que ce soit, une transaction est traitée le jour ouvrable suivant, Custom House ne sera pas responsable, en l'absence de négligence grave ou conduite volontaire, du défaut, de délais ou d'erreurs à l'égard de la conclusion de la transaction et n'aura aucune responsabilité quant à des dommages consécutifs, pertes indirectes ou dommages-intérêts particuliers.

18. Rejet d'une opération

Custom House se réserve le droit de rejeter toute Opération que Custom House considère comme incorrecte, incomplète ou non satisfaisante pour quelque raison que ce soit et Custom House n'a pas l'obligation de communiquer les raisons de sa décision.

19. Corrections apportées à une opération

- a. Si le Client relève une erreur dans la confirmation, conteste la confirmation ou estime qu'un tiers non autorisé a effectué une Opération au nom du Client (situations collectivement appelées « Contestation » dans le présent article), le Client doit appeler le numéro d'assistance à la clientèle immédiatement.

b. Dans les vingt-quatre (24) heures suivant l'appel au numéro d'assistance à la clientèle, une telle Contestation doit être confirmée par écrit à Custom House, et elle sera considérée comme reçue uniquement si elle est effectivement livrée ou envoyée par courrier recommandé, avec accusé de réception, à Custom House, à son adresse principale. Si le Client omet de contester dans les délais prescrits, Custom House considérera que le Client a approuvé l'Opération.

20. Erreurs

a. Si le Client ou un Utilisateur autorisé ou tout utilisateur non autorisé utilisant les authentifiants d'un Utilisateur autorisé commet une erreur dans le processus de saisie d'une Opération, le Client convient de ne pas tenir Custom House responsable de toute perte ou de tout retard subi par le Client à la suite d'une telle erreur. L'incapacité ou le manquement de Custom House de détecter une erreur commise par le Client et de l'aviser, quelle que soit la nature de cette erreur, n'engage pas la responsabilité de Custom House pour toute perte subie par le Client, notamment des pertes liées aux retards subis par le Client ou des frais engagés par le Client à la suite de cette erreur.

b. Le Client convient de garantir contre toute responsabilité Custom House à l'égard des réclamations, pertes, obligations, dommages et coûts, notamment des frais juridiques et des débours raisonnables, découlant de toute erreur que le Client omet de corriger lui-même ou omet de demander à Custom House de corriger, ou liés à toute telle erreur. Cette indemnisation a force obligatoire pour le Client et demeurera en vigueur après la résiliation du présent Contrat.

21. Révoquer une Opération

a. Le Client peut demander qu'une Opération soit révoquée ou modifiée. Custom House peut, à sa seule discrétion, essayer de révoquer ou de modifier l'Opération. Custom House n'est pas tenue d'annuler ou de modifier une Opération. Custom House ne sera pas responsable si une telle demande d'annulation ou de modification d'une Opération n'est pas effectuée, ni des frais de service ou des différences de taux de devise relativement à la révocation ou à la modification d'une Opération.

b. Si Custom House révoque une Opération à la demande du Client, le Client doit rembourser à Custom House toutes les dépenses, tous les frais ou toutes les pertes encourus ou subies par Custom House lorsqu'elle révoque l'Opération.

22. Erreur de cote

En cas d'erreur de cote en raison d'une erreur typographique ou d'une erreur évidente dans une cotation, Custom House ne sera pas responsable des dommages, réclamations, pertes, obligations ou coûts découlant de l'erreur de cote. Custom House se réserve le droit d'apporter les corrections nécessaires pour corriger l'erreur de cote. Tout différend découlant de cette erreur de cote sera réglé en fonction de la juste valeur marchande, qui est établie par Custom House, à sa seule discrétion, de la devise en cause au moment où l'erreur de cote s'est produite.

23. Portefeuilles électroniques

Le Client peut autoriser Custom House à détenir les fonds du Client jusqu'à maximum de 90 jours, en une ou plusieurs devises, comme l'accepte Custom House, en attendant que soient communiquées d'autres directives pour la livraison des fonds au Client ou au bénéficiaire. Si Custom House ne reçoit pas une Instruction en temps utile concernant la disposition de ces fonds dans ces 90 jours, ces fonds seront retournés au Client dans la même devise dans laquelle ils ont

été livrés à Custom House. Le Client reconnaît et convient que Custom House ne versera pas d'intérêt sur les fonds détenus dans le portefeuille électronique.

24. Registres

a. Custom House peut maintenir une base de données d'instructions que le Client ou un Utilisateur autorisé, ou toute autre personne non autorisée qui participe à une Opération ou qui utilise Custom House Online à l'aide du mot de passe du Client, a conclue avec Custom House Online. Ces registres sont définitifs et lient le Client ou toute autre personne dans le cadre de tout différend ou de toute procédure judiciaire à titre de meilleure preuve possible à l'égard des Opérations du Client avec Custom House Online en l'absence de preuves établissant clairement que les registres de Custom House sont erronés ou incomplets.

b. Custom House n'est pas responsable et ne doit pas être tenue responsable envers le Client pour tout paiement que Custom House effectue au moyen d'instructions de règlement ou de livraison incorrectes données par le Client à Custom House, notamment lorsque ces instructions sont données par le Signataire autorisé du Client, un Utilisateur autorisé ou par toute autre personne utilisant le mot de passe du Client. Les politiques sur la protection des renseignements personnels de Custom House s'appliquent à ces registres.

25. Compensation

a. En plus des autres recours dont Custom House peut se prévaloir, si le Client omet de payer une somme exigible aux termes du présent Contrat, Custom House peut compenser ce montant par tout montant qu'elle doit au Client, que le montant dû au Client le soit en vertu du présent Contrat ou d'une Opération.

b. Custom House peut compenser tout montant qui lui est dû par le Client par n'importe quel montant qu'elle reçoit du Client ou au nom de celui-ci, y compris les sommes reçues en dépôt ou en dépôt de garantie ou en fonds détenus par Custom House à titre de portefeuille électronique du Client. Custom House peut déterminer à son appréciation l'affectation de tout montant devant être compensé.

c. Le Client ne doit pas compenser un montant qui lui est dû par Custom House par un montant qu'il doit à Custom House.

d. Plus précisément, Custom House a le droit de déduire toute somme qu'elle doit au Client de toute somme que le Client lui doit ou pourrait lui devoir ou d'opérer compensation entre ces sommes, notamment les frais, pertes ou indemnités.

26. Spéculation interdite

Le Client peut uniquement effectuer une Opération afin de couvrir le risque de fluctuation de la valeur d'une devise mais non pas à des fins de spéculation ou d'investissement. Si Custom House soupçonne que Custom House Online a été utilisé par le Client ou un Utilisateur autorisé à des fins de spéculation, Custom House peut résilier immédiatement le présent Contrat et Custom House sera libérée des obligations énoncées dans le présent Contrat, notamment de toute obligation découlant d'une Opération déjà effectuée auprès de Custom House et acceptée par celle-ci.

27. Services et sources de renseignements

Custom House estime que les renseignements relatifs au marché et autres sont fiables dans la mesure où ils sont obtenus, de manière indépendante, auprès de sources de renseignements et d'autres fournisseurs que Custom House considère comme fiables. Toutefois, le Client comprend et convient que Custom House et que ses sources de renseignements ne garantissent pas, pour tout usage particulier, la présentation en temps opportun, l'ordre, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ces renseignements. Les renseignements fournis par Custom House et disponibles par le biais de Custom House Online peuvent comprendre des opinions et des recommandations de particuliers ou d'organisations. Le Client comprend et convient que la disponibilité de ces renseignements par le biais de Custom House Online ne constitue pas un appui accordé par Custom House de ces vues et opinions. Le Client comprend et convient également que Custom House ne fournit pas de conseils professionnels par le biais de Custom House Online : les renseignements relatifs à l'investissement, à la fiscalité, à la comptabilité ou à la loi présentés dans Custom House Online doivent être considérés uniquement comme des renseignements et ne constituent en aucun cas des conseils professionnels.

28. Limitation de responsabilité

a. Custom House ne sera pas responsable envers le Client des pertes, coûts ou dommages subis par le Client découlant de l'utilisation par celui-ci de Custom House Online ou de l'indisponibilité de Custom House Online ou des Services de Custom House Online, y compris, si pour quelque raison que ce soit, Custom House Online ou une partie ou l'ensemble des Services de Custom House Online sont indisponibles durant les heures normales de fonctionnement.

b. Sans restreindre le caractère général de ce qui précède, Custom House ne sera expressément pas responsable des éléments suivants : les défaillances de communication ayant une incidence sur l'exactitude ou la présentation en temps opportun des messages ou des directives entre le Client et Custom House et/ou empêchant les messages d'être transmis en totalité ou en partie; les erreurs commises par le Client, par négligence, lors de la saisie des renseignements au moment de l'utilisation de Custom House Online; l'omission par une personne de se déconnecter d'un ordinateur personnel et la conclusion d'une Opération non autorisée par le biais de Custom House Online; l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit, pour le Client d'accéder à Custom House Online, du fait que Custom House Online ne fonctionne pas ou n'est pas disponible; ou pour toute erreur ou défaillance d'un logiciel.

c. Custom House ne sera pas responsable des pertes, dommages ou blessures subis par le Client découlant d'une action ou d'une omission dans le cadre du fonctionnement d'un dispositif d'accès électronique ou relativement à ce dernier. Dans l'hypothèse d'une publication sur le site Web de Custom House de taux de change inexacts (comme l'établit Custom House, agissant raisonnablement), Custom House dispose de l'entière discrétion de ne pas s'y conformer. La responsabilité de Custom House envers le Client et quiconque faisant valoir une réclamation par l'entremise du Client aux termes des présentes pour une violation du présent Contrat par Custom House est limitée à la valeur en devises de l'Opération relative à la réclamation, calculée à la Date de valeur. MALGRÉ TOUTE INDICATION CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULATIVE DE CUSTOM HOUSE ET DE L'UN OU L'AUTRE DES MEMBRES DE SON GROUPE, NOTAMMENT WESTERN UNION, EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT SERA LIMITÉE AU MONTANT MAXIMAL CUMULATIF CALCULÉ CI-DESSUS POUR LES DOMMAGES DIRECTS SUBIS. EN AUCUN CAS CUSTOM HOUSE, NI LES MEMBRES DE SON GROUPE, SES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS OU MANDATAIRES NE SERONT TENUS RESPONSABLES POUR QUELQUE MOTIF QUE CE SOIT, NOTAMMENT EN FONCTION DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DÉLICTUELLE, OU CONTRACTUELLE, D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU POUR TOUT AUTRE MOTIF JURIDIQUE OU À TITRE ÉQUITABLE POUR TOUTE PERTE FINANCIÈRE OU PERTE DE PROFIT, TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, PARTICULIERS, DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS,

CONSÉCUTIFS OU TOUT DOMMAGE SEMBLABLE, CHACUN ÉTANT EXCLU AVEC LE CONSENTEMENT DES PARTIES, QUE CES PARTIES AIENT OU NON ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES.

29. Limites des Services

Les parties reconnaissent et conviennent que Custom House a informé le Client du fait que Custom House n'est pas en mesure de traiter toute transaction de paiement à destination de Cuba, ou relative à des biens ou à des services achetés à Cuba ou en provenance de Cuba (les « transactions de Cuba »). Le Client reconnaît et convient par la présente de ce qui suit :

- a. il ne soumettra aucune de ces transactions à Custom House;
- b. s'il soumet une telle transaction, et si Custom House devait accepter la transaction du fait qu'elle ne savait que la transaction était une transaction de Cuba, Custom House n'aura aucune obligation de traiter cette transaction ni de retourner au Client les fonds relatifs à la transaction.

30. Modifications et interruptions de service

- a. Custom House peut modifier Custom House Online et/ou les Services de Custom House Online à tout moment. À l'occasion, Custom House Online et/ou une partie ou l'ensemble des Services de Custom House Online peuvent être indisponibles périodiquement pour le Client durant les heures normales de fonctionnement afin de permettre la maintenance et les mises à jour ou pour d'autres raisons. Le Client accepte expressément que Custom House n'est pas responsable de toute perte subie par le Client ou par toute autre personne qui découlerait de l'indisponibilité de Custom House Online ou des Services de Custom House Online.
- b. Custom House ne sera pas responsable de la non-exécution ni des retards d'exécution dus à des circonstances indépendantes de sa volonté. Ces circonstances comprennent des cas de force majeure, des grèves, des interruptions des services postaux, des lock-out, des émeutes, des actes de guerre, des épidémies, des incendies, des défaillances des lignes de communication, des pannes électriques, des pannes matérielles ou logicielles, des tremblements de terre ou d'autres catastrophes.

31. Modifications apportées au Contrat

Moyennant un préavis raisonnable au Client, pouvant être communiqué par le biais des Services de Custom House Online, Custom House peut modifier toute disposition du présent Contrat à tout moment, et l'utilisation continue de Custom House Online par le Client après la date de toute modification de ce type constitue à toutes fins l'acceptation du Client de cette modification et son consentement à cet égard.

32. Résiliation

- a. Custom House peut résilier le présent Contrat à tout moment sans préavis. Le Client peut résilier le présent Contrat à tout moment sur présentation d'avis écrit à Custom House. La résiliation entrera en vigueur à la fermeture des bureaux, à la date de réception de l'avis par Custom House.
- b. Sous réserve du paragraphe (c), la résiliation du présent Contrat par Custom House ou par le Client n'aura aucune incidence sur les Opérations conclues avant cette résiliation, et le présent Contrat restera en vigueur jusqu'à ce que toutes les obligations en vertu de ces Opérations aient été remplies.

c. Si Custom House apprend ou a des raisons de croire :

- (i) que le Client a fourni des renseignements faux ou trompeurs à Custom House;
- (ii) que le Client a participé ou participe actuellement ou a collaboré ou collabore au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes;
- (iii) que le Client est poursuivi par des organismes chargés de l'application de la loi et/ou chargés de la réglementation;

alors, Custom House peut, à sa seule discrétion, résilier immédiatement le présent Contrat, et Custom House sera libérée de toute obligation énoncée dans le présent Contrat, notamment de toute obligation découlant de toute Opération déjà effectuée auprès de Custom House et acceptée par cette dernière;

- (iv) que le Client fait l'objet de procédures en faillite, en liquidation ou d'autres procédures en insolvabilité;

alors, Custom House peut, à sa seule discrétion, résilier le présent Contrat, et Custom House sera libérée de toute obligation énoncée dans le présent Contrat notamment de toute obligation découlant de tout Ordre déjà effectué auprès de Custom House et accepté par cette dernière.

33. Après la résiliation.

Sous réserve du paragraphe 32(c), dans les deux (2) jours suivant la résiliation, chaque partie paiera toutes les sommes dues, et le Client devra se départir de tous les documents reçus de Custom House selon les directives écrites de Custom House. Les obligations de paiement, de livraison et de suppression des données resteront en vigueur après la résiliation du présent Contrat.

34. Avis et communications d'Instruction

Dans le présent contrat, avis écrit signifie que les avis doivent être faits par écrit et envoyés par la poste, par messenger, par courriel ou par télécopieur à l'adresse, au numéro de télécopieur ou à l'adresse électronique mentionnée ci-dessous. L'avis entrera en vigueur dès sa réception et, dans le cas de télécopies, s'il est lisible. Si la livraison ou la transmission est reçue un jour qui n'est pas un jour ouvrable, la réception sera réputée avoir eu lieu le jour ouvrable suivant. Custom House peut, à sa discrétion, se fier à des instructions transmises par téléphone, par télécopieur ou par voie électronique par **le Client ou toute personne** que Custom House croit de bonne foi être autorisée par le Client à donner ces instructions, et agir à cet égard. Custom House ne sera pas, en l'absence de négligence grossière ou inconduite volontaire de sa part, tenue responsable de s'être fiée à ces instructions ni de tout manquement, retard ou de toute erreur dans la réception de ces instructions et, par conséquent, le Client convient que Custom House n'assume aucune responsabilité quant aux dommages indirects ou dommages-intérêts particuliers liés à ce qui précède.

Adresse : Custom House, 12500 East Belford Avenue, Englewood, CO 80112

35. Généralités

a. **Application.** Le présent Contrat, y compris toutes les transactions, est stipulé au profit de Custom House, de ses successeurs et ayants droit et ayants cause et liera le Client et ses représentants successoraux, ses exécuteurs testamentaires, ses fiduciaires, ses administrateurs, ses successeurs, ses ayants droit et ayants cause, ses directeurs, ses dirigeants et ses mandataires.

b. **Cession.** Les droits dont bénéficie le Client conformément au présent Contrat ne peuvent être cédés, transférés, vendus ou par ailleurs transportés, sauf avec l'autorisation écrite de Custom

House. Custom House peut toutefois céder le présent Contrat à un tiers sans en donner avis au Client.

c. **Pluriel.** Dans le présent Contrat, le singulier comprend le pluriel et vice versa.

d. **Le Contrat restera en vigueur en cas de défaut relativement à des dispositions particulières.** Si une disposition du présent Contrat est interdite ou invalide en vertu de la loi applicable, cette disposition est inopérante dans la seule mesure de cette interdiction ou de cette invalidité, sans que les autres dispositions du présent Contrat ne soient jugées invalides.

e. **Conflit.** Le présent Contrat comprend les conditions générales régissant la relation entre les parties. En cas de différence ou d'incompatibilité des conditions de toute annexe, de toute pièce jointe ou de tout addenda joint aux présentes, les conditions de l'annexe, de la pièce jointe ou de l'autre addenda prévalent sur les conditions du Contrat.

f. **Intégralité du Contrat.** Le présent Contrat ainsi que l'ensemble des annexes, des pièces jointes et des autres addenda joints aux présentes constituent l'intégralité de l'entente entre les parties relativement à l'utilisation et à l'offre de Services de Custom House et annulent et remplacent toutes les ententes, les communications et tous les accords préalables ou contemporains, verbaux ou écrits, dont l'objet est connexe. Les parties comprennent expressément qu'il n'existe aucune déclaration, garantie, promesse ou entente autre que celles définies dans le présent Contrat et dans l'ensemble des annexes, des pièces jointes et des autres addenda joints aux présentes.

g. **En-têtes.** Les en-têtes du présent Contrat sont insérés pour la seule commodité de la consultation et ne visent pas à limiter l'applicabilité ou à modifier le sens de ses dispositions.

h. **Loi applicable.** Le présent Contrat est régi exclusivement par les lois de la province de la Colombie-Britannique et du Canada. Toutes les Opérations effectuées aux termes des présentes sont réputées avoir été conclues et avoir eu lieu au Canada, au siège social de Custom House, à Victoria, en Colombie-Britannique. Les tribunaux situés en Colombie-Britannique ont compétence exclusive en matière de règlement des différends découlant du présent Contrat, et les deux parties se soumettent irrévocablement à cette compétence.

Le présent Contrat complète, mais ne remplace pas, les contrats actuels et futurs intervenus entre le Client et Custom House.

i. **Marques et noms.** À aucun moment une partie ne peut prendre d'engagements pour ou au nom de l'autre partie. Sauf dans la mesure où le présent Contrat le permet, ni l'une ni l'autre partie ne prendra les mesures suivantes : (a) utiliser le nom et les marques privatives de l'autre sans accord écrit préalable; ou (b) se présenter comme étant une société membre du groupe de l'autre partie ou associée à celle-ci ou étant autorisé à agir au nom de celle-ci.

j. **Conformité à la loi.** Chaque partie mènera ses activités en vertu du présent Contrat conformément à toutes les lois applicables, qui peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, les lois contre le blanchiment d'argent et les lois de concession de licence. Le Client peut devoir fournir à Custom House des renseignements personnels ou des renseignements concernant son entreprise, qui seront conservés dans des archives par Custom House d'une manière raisonnable du point de vue commercial. Là où les lois applicables l'exigent, Custom House devra signaler les transactions aux termes du présent Contrat à l'agent de l'organisme d'application de la loi ou de la réglementation.

k. **Force majeure.** Aucune partie ne sera tenue responsable de la non-exécution ni des retards d'exécution (sauf pour les obligations de paiement des sommes dues en vertu du présent Contrat) en raison d'actes de gouvernement (notamment de contrôles des devises), de force majeure, de guerre ou d'agitations civiles, d'actes ou d'omissions de tiers, de panne matérielle ou électrique, des conditions du marché ou des conditions bancaires ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de la partie.

l. **Liens hypertextes.** Le Client comprend que les liens hypertextes ou autres liens affichés sur le site web de Custom House, qui renvoient vers des sites Web de tierces parties sur lesquels Custom House n'exerce aucun contrôle, sont fournis exclusivement pour la commodité des visiteurs du site Web de Custom House. Custom House n'examine, ne surveille, n'approuve et ne contrôle

pas ces sites Web tiers et n'est donc pas responsable de leur contenu. Le Client accepte, en tant qu'utilisateur expérimenté du World Wide Web, d'utiliser Internet à ses propres risques et que Custom House n'est pas responsable des pertes et des dommages découlant de la consultation d'un lien d'un site Web tiers affiché sur le site Web de Custom House ou attribuable à une telle consultation.

m. **Pertes informatiques.** Le Client convient que Custom House n'est pas responsable envers le Client ou autre tiers des problèmes informatiques causés, directement ou indirectement, par une panne ou une défaillance du système de transmission ou de communication de Custom House, une panne de courant électrique, ou toute autre circonstance indépendante de la volonté de Custom House ou que celle-ci ne peut prévoir, notamment les retards de transmission de données ou de renseignements et/ou les virus informatiques pouvant entraîner des pertes, des dommages, des réclamations (de tiers ou autres), des coûts ou dépenses, notamment des frais juridiques et des autres frais.

n. **Langue.** s.o.

36. Action pour signer le Contrat

En cliquant sur le bouton Soumettre situé directement sous cette fenêtre, le Client confirme que les déclarations et les garanties figurant dans le Contrat sont vraies et que le Client accepte le Contrat dans son intégralité, notamment l'ensemble de ses modalités, conditions, déclarations et garanties et la politique sur la protection des renseignements personnels de Custom House qui fait partie du présent Contrat.